






LE RÔLE DES DELEGUES DU PERSONNEL OU DU CSE A ATTRIBUTIONS REDUITES

Formation avancée

 OBJECTIFS	INTRA
<ul style="list-style-type: none">- Comprendre le rôle des DP ou du CSE à attributions réduites- Maîtriser les règles de fonctionnement- Découvrir l'importance de leurs missions	
 PRÉREQUIS	 DURÉE
<ul style="list-style-type: none">- Cette formation ne nécessite pas de prérequis	1 Jour
 PUBLIC	 INTERVENANT
<ul style="list-style-type: none">- Membres titulaires et suppléants du DP/DUP/CSE	Juriste diplômé en Droit du Travail

PROGRAMME

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES DP OU DU CSE AU QUOTIDIEN

- L'élection des DP
- Les règles de suppléance
- La protection des DP
- Le positionnement des DP par rapport à l'employeur et aux autres IRP

LES MISSIONS DES DP

- Le droit d'alerte
- Leur rapport avec les salariés

PRÉPARER ET DÉROULER EFFICACEMENT LES RÉUNIONS DE DP OU DU CSE

- Quand prévoir une réunion ?
- Comment se déroule une réunion ?

CONNAITRE LES DROITS ET OBLIGATIONS DES ÉLUS

- La conclusion du contrat de travail
- L'exécution du contrat de travail (rémunération, durée du travail, congés, modification du contrat de travail...)
- La rupture du contrat de travail (licenciement, démission, prise d'acte...)
- Comment agir en cas de sanction ou de harcèlement ?

VOIR AUSSI

**LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL
POUR MIEUX DÉFENDRE LES SALARIÉS**

P. 21

**PRÉVENIR LES RISQUES ET LES
RISQUES PSYCHO-SOCIAUX**

P. 23